

**RÈGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) N° 482/2011 DE LA COMMISSION****du 18 mai 2011****suspendant le dépôt des demandes de certificats d'importation pour les produits du secteur du sucre dans le cadre de certains contingents tarifaires**

LA COMMISSION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil du 22 octobre 2007 portant organisation commune des marchés dans le secteur agricole et dispositions spécifiques en ce qui concerne certains produits de ce secteur (règlement «OCM unique») <sup>(1)</sup>,vu le règlement (CE) n° 891/2009 de la Commission du 25 septembre 2009 portant ouverture et mode de gestion de certains contingents tarifaires communautaires dans le secteur du sucre <sup>(2)</sup>, et notamment son article 5, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Les quantités couvertes par les demandes de certificats d'importation déposées auprès des autorités compétentes du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2011 conformément au règlement (CE)

n° 891/2009 sont égales à la quantité disponible sous le numéro d'ordre 09.4319.

- (2) Il y a lieu de suspendre jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation le dépôt de nouvelles demandes de certificats pour le numéro d'ordre 09.4319 conformément au règlement (CE) n° 891/2009,

A ADOPTÉ LE PRÉSENT RÈGLEMENT:

*Article premier*

Le dépôt de nouvelles demandes de certificats correspondant aux numéros d'ordre indiqués à l'annexe est suspendu jusqu'à la fin de la campagne de commercialisation 2010/2011.

*Article 2*Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Le présent règlement est obligatoire dans tous ses éléments et directement applicable dans tout État membre.

Fait à Bruxelles, le 18 mai 2011.

*Par la Commission,  
au nom du président,*José Manuel SILVA RODRÍGUEZ  
*Directeur général de l'agriculture et  
du développement rural*

<sup>(1)</sup> JO L 299 du 16.11.2007, p. 1.

<sup>(2)</sup> JO L 254 du 26.9.2009, p. 82.

## ANNEXE

## «Sucre concessions CXL»

## Campagne de commercialisation 2010/2011

## Demandes déposées du 1.5.2011 au 7.5.2011

| N° d'ordre | Pays            | Coefficient d'attribution (en %) | Nouvelles demandes |
|------------|-----------------|----------------------------------|--------------------|
| 09.4317    | Australie       | —                                | Suspendues         |
| 09.4318    | Brésil          | —                                | Suspendues         |
| 09.4319    | Cuba            | ( <sup>1</sup> )                 | Suspendues         |
| 09.4320    | Tout pays tiers | —                                | Suspendues         |
| 09.4321    | Inde            | —                                | Suspendues         |

«—»: Sans objet: aucune demande de certificat n'a été transmise à la Commission.

(<sup>1</sup>) Sans objet: les quantités demandées n'excèdent pas les quantités disponibles, et les demandes sont honorées.

## «Sucre Balkans»

## Campagne de commercialisation 2010/2011

## Demandes déposées du 1.5.2011 au 7.5.2011

| N° d'ordre | Pays  | Coefficient d'attribution (en %) | Nouvelles demandes |
|------------|---|----------------------------------|--------------------|
| 09.4324    | Albanie                                     | —                                |                    |
| 09.4325    | Bosnie-et-Herzégovine                       | —                                |                    |
| 09.4326    | Serbie                                      | ( <sup>1</sup> )                 |                    |
| 09.4327    | Ancienne République yougoslave de Macédoine | —                                |                    |
| 09.4328    | Croatie                                     | ( <sup>1</sup> )                 |                    |

«—»: Sans objet: aucune demande de certificat n'a été transmise à la Commission.

(<sup>1</sup>) Sans objet: les quantités demandées n'excèdent pas les quantités disponibles, et les demandes sont honorées.

## «Sucre importation exceptionnelle» et «Sucre industriel importé»

## Campagne de commercialisation 2010/2011

## Demandes déposées du 1.5.2011 au 7.5.2011

| N° d'ordre | Type                       | Coefficient d'attribution (en %) | Nouvelles demandes |
|------------|----------------------------|----------------------------------|--------------------|
| 09.4380    | Importation exceptionnelle | —                                | Suspendues         |
| 09.4390    | Sucre industriel           | ( <sup>1</sup> )                 |                    |

«—»: Sans objet: aucune demande de certificat n'a été transmise à la Commission.

(<sup>1</sup>) Sans objet: les quantités demandées n'excèdent pas les quantités disponibles, et les demandes sont honorées.